

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 828

Artikel: Le dépannage familial à Genève de 1950 à 1954

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

différend en matière matrimoniale.

La représentante de l'UNESCO, Dr Irma Salas (Chili), fut priée de bien vouloir demander à son organisation l'installation de centres de culture et d'instruction, dans les pays moins développés, et dont les femmes pourraient bénéficier.

La déléguée du Pakistan parla des résultats positifs obtenus dans son pays grâce au programme d'assistance technique et recommanda à d'autres régions, dans une situation analogue, d'en faire autant.

Les Organisations non gouvernementales jouent un rôle important

Une fois de plus la Commission a fait observer combien sont rares les femmes nommées aux postes élevés des Nations Unies et a rendu hommage au travail accompli par les organisations non gouvernementales féminines. Dans trois des résolutions adoptées, il apparaît que « les ONG's » jouent un rôle important en augmentant la participation des femmes à la vie publique et en établissant un climat d'opinion favorable à l'extension des droits politiques aux femmes ainsi que l'accès aux fonctions publiques.

Aussi prie-t-on le Secrétaire général de s'informer des méthodes, des techniques et des activités de ces organisations, spécialement dans les contrées où les droits féminins sont récents.

Enfin, en ce qui concerne le salaire égal, on reconnaît l'action des ONG's dans la création d'un climat favorable à ce postulat et on invite le Secrétaire général à s'informer aussi des méthodes et des techniques employées à ce sujet.

Une résolution fut votée demandant que la 10^{me} session se tienne à Genève, en 1956.

Des réceptions organisées par le Conseil international des femmes, le Comité de liaison, etc., ont permis aux déléguées de se retrouver et de s'entretenir amicalement en dehors des séances.

(Texte adapté de
l'International Women's News)

Home de semi-liberté pour jeunes filles difficiles

A Bâle, le Home Rankhof est destiné d'une part aux jeunes filles de comportement difficile et qu'on voudrait adapter mieux aux nécessités de l'existence où l'on doit gagner son pain ; d'autre part aux filles-mères. Mme H. Hirsch-Wackernagel a fait une enquête auprès des cinquante premiers cas confiés par l'Autorité tutélaire.

Cette maison applique les méthodes modernes de semi-liberté et on y fait preuve d'une longue mansuétude à l'égard des indisciplinées. La présentation de quelques-uns des cas étudiés montre que l'indulgence et la patience ont du succès, mais que d'autres fois, un séjour en maison sévère a un meilleur résultat. Il est bon, dit M. Veillard, qui a dirigé le travail, de procéder à ces enquêtes, d'en conserver le résultat en monographies qui guident ceux qui sont appelés à poursuivre l'œuvre.

Coutumes matriarcales dans la caste supérieure d'un Etat moderne

Dans certaines parties du monde, les anthropologistes ont trouvé des sociétés à système matriarcal dans des tribus primitives, mais sur la côte de Malabar, le système est en vigueur dans la caste supérieure, la plus cultivée. C'est dans cette caste que se trouve la famille royale et les plus hautes personnalités de la politique et de l'administration. Généralement les membres de ces familles — Menon, Nair, Pillai, connus dans l'Inde entière — sont intelligents et capables. Plusieurs d'entre eux sont connus dans les cercles internationaux, comme Krishna Menon, par exemple.

L'Etat de Travancore est différent de tous les autres Etats ; tandis qu'aux Indes, il n'y a guère que 10 à 12 % de la population qui sache lire, à Travancore, la proportion monte à 50 %, presque autant de femmes que d'hommes ; il y a aussi naturellement plus d'écoles. Lors des élections, 85 % des citoyens vont voter et les femmes s'y rendent plus nombreuses que les hommes. C'est à Travancore que fut élue la première députée au Parlement, la première femme juge, la première chirurgienne ; les filles de la famille Nair furent les premières à étudier dans les universités, au XIX^e siècle. Ce fut la mère du maharaja qui, en 1817, signa la décision de rendre l'instruction libre pour tous. La même décision fut prise en Angleterre par la reine Victoria, mais en 1870 seulement ! La peine capitale n'existait pas à Travancore jusqu'au moment où la législation fédérale l'imposa.

Le dépannage familial à Genève de 1950 à 1954

L'Assemblée générale de l'Association pour le dépannage familial s'est tenue, le 3 mai, dans les locaux de l'Union des femmes, comme de coutume.

La présidente, Mme Werner-Flournoy, après avoir rappelé avec humour, les divers locaux occupés tour à tour par l'Office de dépannage familial, mentionne les quelques changements survenus en 1954 : la démission de Mlle V. Rauch, secrétaire dévouée du comité de l'Association qui désire se consacrer entièrement à la formation des aides familiales et le départ, à fin février 1955, de Mlle S. Brenner, comme gérante de l'Office de dépannage familial. Mlle Brenner n'abandonne cependant pas l'Association, car elle continuera à faire partie de son comité où elle assumera les fonctions de secrétaire. Mlle S. Brenner a été remplacée à la tête de l'Office par Mme M. Margot, qui voue toutes ses forces à sa bonne marche.

Mme Ribaux présente ensuite les comptes pour 1954 qui bouclent avec un déficit de quelques centaines de francs.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée réélit le comité sortant de charge et composé de Mmes Werner-Flournoy, présidente ; Ch. Chenevière, vice-présidente ; Mlle S. Brenner, secrétaire ; Mmes Ribaux, trésorière ; S. Schwarz, B. Mottet, E. Kronauer et M. P. Zumbach.

L'Office de dépannage familial a conquis peu à peu sa place parmi les bureaux de placement de notre ville, ainsi que le démontre l'augmentation des demandes d'aides (femmes de ménage, laveuses, repasseuses, employées de maison, etc.) qui ont passé de 1707 en 1952 à 1985 en 1954. Sans beaucoup se tromper, on peut dire que ces demandes parviennent de tous les milieux de notre population.

Le nombre des dépannages a suivi la marche ascendante des demandes d'aides ; il a passé de 1059 en 1952 à 1220 en 1954 ; la moitié environ de ces dépannages concerne des femmes de ménage, puis viennent les employées de maison, les laveuses, les repasseuses, les femmes de chambre, etc.

A plusieurs reprises, le manque d'aides familiales s'est fait fortement sentir, surtout lorsqu'il s'est agi de dépanner une famille à ressources limitées ne pouvant assumer le salaire d'une femme de ménage.

Le nombre des personnes venues chercher du travail a été sensiblement le même en 1954 (479) qu'en 1952 et 1953 (465) ; la moitié d'entre elles environ a pu être placée une ou plusieurs fois.

Outre les femmes de ménage et les employées de maison, les aides inscrites à l'Office sont des ménagères au budget insuffisant, des employées de bureau ou de commerce au chômage, qui font des heures de ménage en attendant de trouver du travail plus en rapport avec leurs capacités, des personnes ayant eu des revers de fortune, etc. Cela constitue un personnel un peu flottant à côté d'un noyau d'aides fidèles.

Ce sont les Confédérées qui forment le plus gros contingent de nos aides, puis viennent

Les vérificatrices des comptes sont également confirmées dans leurs fonctions.

La partie administrative étant liquidée, une communication est faite sur l'Aide familiale pour tous, par sa présidente, Mme Ch. Chenevière.

Une aide familiale diplômée du cours de formation donné à Champ-Soleil, Lausanne, a été engagée et entrera en fonction au mois de juillet. Les demandes devront être adressées à l'Office de dépannage familial, 13, Grand'Rue, et une contribution basée sur leur situation financière sera demandée aux familles ayant recours aux services de l'aide familiale.

En complément de la communication de Mme Chenevière, quelques renseignements sont donnés par Mmes Schwarz, membre du Comité de l'Aide familiale pour tous, sur les cours et les examens de fin de cours. Mme Schwarz dit avoir été frappée par la bonne préparation des élèves et l'excellente organisation des examens.

Au cours de l'échange de vues qui suivit cette communication, la nécessité d'un tel service destiné aux personnes âgées malades ou isolées a été soulignée. Malheureusement, ni l'Association, pour le dépannage familial, ni l'Aide familiale pour tous, ne disposent actuellement des fonds nécessaires à la création d'un service de ce genre.

les Genevoises, les Françaises (Savoyardes en majorité, puis les ressortissantes d'autres pays Italie, Autriche, Allemagne, etc.). L'Office n'étant pas autorisé à placer des étrangères ne possédant pas un permis d'établissement, nos aides étrangères sont toutes des personnes nées à Genève ou y vivant depuis de nombreuses années.

Lors du placement, on cherche autant que possible à concilier les exigences des maîtres de maison et des aides, en ce qui concerne la qualification du personnel demandé ou le genre de travail cherché.

L'Association pour le dépannage familial a été représentée par Mlle Brenner dans la délégation féminine qui a été entendue par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les modifications à apporter à la loi cantonale sur les allocations familiales, notamment en ce qui concernait le personnel domestique féminin.

S. Br.

Le comité du Conseil international des femmes s'est tenu à Zurich, du 12 au 16 avril.

Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

dès l'âge de 10 ans

glise catholique, qui offrait à l'adoration la Mère et l'Enfant, tandis que les protestants proposaient le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Sous les influences venues de l'Occident, le système « matrilinéaire » a commencé à décliner, regretté par des hommes de valeur qui en reconnaissaient les avantages ; ce déclin fut en quelque sorte légalisé par la loi de 1925. Comment ce déclin a-t-il commencé ? Lorsque les conséquences économiques de la surpopulation se sont fait sentir. En cinquante ans, la population de Malabar avait passé de 3 millions à 9 millions et la cause la plus importante du changement de législation, fut la compétition économique qui se déclenchait entre le frère aîné de la mère et son mari.

D'après les résultats des recherches archéologiques, il semble, que du temps des Dravidiens, le système social des Indes, était matriarcal. Les invasions aryennes apportèrent le système patriarcal. Deux régions, toutefois résistèrent avec succès : dans le nord-est du Bengali, les Garo Hills et, sur la côte sud-ouest, le Malabar, où nous constatons la survivance d'une filiation maternelle jusqu'à nos jours.

Il n'est pas téméraire de supposer que cette influence féminine, ses modes de penser et d'agir, se soient perpétués dans la mentalité des peuples de l'Inde et que la doctrine de la non-violence, ainsi que celle de la résistance passive soient un héritage des temps lointains où l'autorité féminine était prépondérante.

(Texte adapté d'un article de Mme Hojer, une Suédoise qui vient de séjourner longtemps à Travancore-Cochin, paru dans Pax et Libertas, journal de la Ligue des femmes pour la paix et la liberté.)

Mme Hélène Béranger

Elle a disparu sans bruit, vendredi 13 mai, après une longue maladie supportée plus patiemment que l'inactivité qui lui a été imposée durant ses derniers mois. Car Mme Béranger était l'activité même et elle a accompli, dans de nombreux domaines, un travail considérable toujours fait paisiblement, sans se hâter, sans jamais un moment de mauvaise humeur ou d'énervement.

C'était la femme d'Emile Béranger, pasteur à Mézières, aumônier de l'Hôpital cantonal ; c'est à la cure de Mézières qu'en 1902 naquit le Théâtre du Jorat, puisque c'est le pasteur Béranger qui eut l'idée de faire appel à René Morax pour écrire un drame historique à l'occasion du centenaire de l'Indépendance vaudoise. Et ce fut *La Dime*, suivie de tant de drames joués au Théâtre du Jorat. La cure était le centre de toute cette activité, la maison ouverte, la table hospitalière. Et Mme Béranger, qui a assumé la confection des costumes de *La Dime*, d'*Aliénor*, de *Tell*, de *Davel*, d'*Orphée*, d'autres encore, faisant régner partout l'ordre, le calme ; « c'était la générale en chef de ces bataillons de chanteuses, de figurantes, de bonne volonté, presque toutes ses paroissiennes ; grâce à Mme Béranger, un ordre admirable régnait dans les âmes et dans les choses », a écrit Vincent Vincent dans son *Théâtre du Jorat*.

Cet ordre dans les âmes et dans les choses, Mme Béranger l'a mis partout, dans son foyer et dans toutes les œuvres dont elle s'est occupée : Il faut souligner que presque toute sa grande activité s'est exercée soit en faveur du suffrage féminin, soit dans des œuvres créées par des féministes. Dès la constitution du groupe lausannois pour le suffrage féminin, le 7 octobre 1920, elle en a été la secrétaire, puis la trésorière, jusqu'en octobre 1936 ; elle recevait chez elle les séances de comité ; pendant vingt ou trente ans elle a écrit, de sa belle écriture régulière, toutes les adresses des convocations mensuelles, aux assemblées. Et quand on la remerciait d'accomplir si gentiment ce labeur assommant, elle disait doucement : « Ce n'est rien, je le fais tout tranquillement ». Et cela représentait chaque fois de 800 à 1000 adresses.

C'est avec la même patience qu'elle écrivait aussi des adresses pour « Pro Juventute » et qu'elle a fait, pendant des années, les envois de timbres sans jamais commettre une erreur.

Elle a été l'âme, c'est-à-dire la présidente, la secrétaire, la trésorière, l'enquêtrice, de « La Clé des Champs », création de Mlle Dr Marie Feyler, de Mme Barham-Cérès, qui recevait dans sa maison des Moilles, près de Mézières, des jeunes femmes ayant besoin de repos ; et quand il fallut, en 1949, vendre la maison, elle en conçut un vif chagrin, tempéré par la pensée que le capital ainsi réalisé lui permettrait de payer encore des séjours à ses protégées.

C'est aussi une œuvre de féministes (Mmes M. L. Payot, M. Mermoud) que la Lessive de guerre de Lausanne, à laquelle Mme Béranger a collaboré avec un dévouement total, de 1914 à 1918, de 1939 à 1945, travaillant du matin au soir à recevoir, dépaqueter, déplier, marquer le linge sale des soldats avec une bonne humeur inaltérable. Pendant la dernière guerre, peu après le départ de son mari, qui fut pour elle un coup dont elle ne se remit pas, il semblait qu'elle voulait se tuer de travail.

Mme Béranger, avec son amie, Mme Mermoud, a été l'âme de nombreuses ventes de bienfaisance ; elle prévoyait tout, pensait à tout, préparait tout, et dans un temps record, ses comptes étaient rendus, sans jamais une erreur.

C'est elle encore qui, en 1928, assumait, avec Mme Lucy Béranger, sa belle-fille, avec son amie, Mme Mermoud, la direction de l'atelier qui confectionna tous les costumes du festival de la Fête fédérale de Chant, dessinés par Ernest Bieler.

Tout cela, elle l'a fait calmement, gentiment, sans jamais un moment de mauvaise humeur ou d'énervement. Ses amies n'ont jamais compris comment elle a pu abattre tant de besogne sans jamais se fatiguer ou avouer sa fatigue, avec une égalité d'humeur vraiment évangélique. Elle ne voulait pas qu'on parlât d'elle, qu'on la remerciât, elle souhaitait l'effacement. On ne peut que lui garder une extrême reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait, pour l'exemple qu'elle a donné, de l'admiration pour le courage moral avec lequel elle a accepté les chagrins, les deuils, la maladie qui l'a emportée. Son dernier plaisir a été de regarder, de son fauteuil de malade, les montagnes de Savoie qui lui tenaient compagnie dans son inaction forcée.

S. B.